

En fait c'est quoi une chenille processionnelle ???



du Pin



du Chêne



La chenille processionnaire est la larve d'un papillon de nuit indigène. On rencontre principalement deux types de chenilles processionnaires : la chenille processionnaire du pin et du chêne.

La chenille processionnaire du pin (hiver) : le cycle de reproduction dure 1 an. Les premières chenilles éclosent dès le mois d'octobre et quittent leur nid vers mars-avril. Se déplacent en se tenant les unes aux autres, en procession, vers le sol pour s'enfouir à quelques centimètres de profondeur et se transformer en nymphe puis en papillon au cours de l'été.

La chenille processionnaire du chêne (été) Les œufs éclosent vers mars-avril. La chenille se déplace en fin de journée et la nuit en procession sur les feuilles pour se nourrir. Vers le mois de juin-juillet, les chenilles fabriquent leur nid au niveau du tronc et des branches les plus solides. Ce nid renfermera les chrysalides qui se métamorphoseront en papillon en août. Les papillons vont ensuite s'accoupler, pondre des œufs et donner naissance à de nouvelles chenilles urticantes.

Les chenilles processionnaires font partie de notre environnement naturel et leur développement est vraisemblablement inéluctable compte tenu de la réduction d'oiseaux (petit conseil : installez des nichoirs) qui les mangent, ceci dû aux pesticides malheureusement trop répandus, de l'évolution du climat et nombre de chat en augmentation. Il n'est donc pas envisageable de les exterminer complètement. Par contre on-peut tenter de limiter les situations les plus conflictuelles.

L'évolution des populations de chenilles processionnaires se manifeste de manière graduelle, l'insecte s'installe 1 à 3 années de suite puis disparaît pendant de nombreuses années.

Habituellement, les chenilles s'installent plutôt dans des arbres en zone rurale ou en lisière de forêt. Il peut toutefois arriver qu'elles élisent domicile sur des arbres proches d'habitations. Dans ce cas, il convient de suivre les recommandations suivantes :

- signaler toute présence de nids auprès de la commune ;
- éviter tout contact avec les nids. Ne manipulez jamais les nids, même vides, ou les chenilles ;

La processionnaire possède des poils urticants, invisibles à l'œil nu mais pouvant provoquer des réactions allergiques, des troubles oculaires ou encore respiratoires.

Que faire en cas de piqûre ?

En cas de contact avec la peau :

- Retirer les vêtements avec des gants, les laver à haute température et les sécher au sèche-linge pour les débarrasser des poils.
- Laver la zone touchée avec de l'eau et du savon.

- Consulter un médecin pour recevoir un traitement antihistaminique permettant de calmer les signes allergiques tels que les démangeaisons et l'éruption de boutons.

En cas de contact avec les yeux : rincer les yeux et consulter un médecin.

En cas de contact avec les voies respiratoires : consulter un médecin qui pourra prescrire les traitements indiqués en fonction des symptômes observés ([antihistaminiques](#), corticoïdes).

En cas d'ingestion : boire un grand verre d'eau, consulter un médecin.

Il existe énormément de chenilles en Suisse, très peu sont urticantes et Les chenilles processionnaires sont souvent confondues par la population. Il faut savoir que, les processionnaires du pin se rencontrent toujours à proximité immédiate des résineux, et celles du chêne, à proximité immédiate des chênes. Si vous avez trouvé quelques chenilles poilues isolées, il y a de fortes chances qu'il s'agisse d'une autre espèce et si vous l'avez vue se nourrir d'une plante autre que pin au chêne, ce n'est certainement pas une processionnaire !

Plus d'info : <https://www.vd.ch/themes/environnement/forets/maladies-et-degats-aux-arbres-forestiers/chenilles-processionnaires/>